

DATE DE LA CONVOCATION**07/07/2016****NOMBRE DE CONSEILLERS : 23****DATE D’AFFICHAGE****07/07/2016****EN EXERCICE : 23****PRESENTS : 15****VOTANTS : 22****PROCURATIONS : 07**

L’an deux mille seize, le dix-neuf juillet à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : Monsieur LAGAUZERE Gilles.

Étaient présents : M. Mme LAGAUZERE Gilles – RESSIOT Didier – FORT Daniel – BOUCHERET Janine – MILANESE Antoine – DUBUR Christian – DELATTRE Brigitte – MOHAND O AMAR Abdel Baki – GARCIA Rosario – DILMAN Patrick – SICARD Christine – SERE jean Claude – MENTUY Christophe – RIGAL Philippe – BECARY Maryse.

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme Valérie MORIN, Christine VOINOT, Cécile GADRAS, Ingrid GREAU, Pierrette REBOUX, Pierre VALADE, Christian JADAS, Thérèse MORETTO.

Absents : M. Mme Valérie MORIN, Christine VOINOT, Cécile GADRAS, Ingrid GREAU, Pierrette REBOUX, Pierre VALADE, Christian JADAS, Thérèse MORETTO.

Procurations : Madame Valérie MORIN à Monsieur Gilles LAGAÜZERE

Madame Christine VOINOT à Monsieur Daniel FORT

Madame Cécile GADRAS à Monsieur Didier RESSIOT

Madame Marie Thérèse MORETTO à Madame BOUCHERET Janine

Madame Pierrette REBOUX à Monsieur DUBUR.

Monsieur Pierre VALADE à Monsieur DILMAN.

Monsieur Christian JADAS à Madame GARCIA.

Monsieur MOHAND O AMAR Abdel Baki a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 052/2016 OBJET : EFFACEMENT DETTE ASSAINISSEMENT DESFORGES Nora.

Monsieur le MAIRE informe le CONSEIL MUNICIPAL que les services de la trésorerie de Marmande nous transmettent un dossier de la commission de surendettement du Lot et Garonne en date du 09 mai 2016, concernant des factures d’assainissement émises par la commune.

Suite à la décision de la commission, il y a lieu de se prononcer sur l’effacement de ces dettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De se prononcer favorablement pour l’effacement de la dette des redevances d’assainissement 2015 et 2016 pour un montant de :

***Madame DESFORGES Nora 309. 68 €**

Les crédits budgétaires nécessaires seront ouverts au compte 6542 créances éteintes.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 1
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 053/2016 OBJET : EFFACEMENT DETTE ASSAINISSEMENT BACH Philippe.

Monsieur le MAIRE informe le CONSEIL MUNICIPAL que les services de la trésorerie de Marmande nous transmettent un dossier de la commission de surendettement du Lot et Garonne en date du 10 juin 2016, concernant des factures d'assainissement émises par la commune.

Suite à la décision de la commission, il y a lieu de se prononcer sur l'effacement de ces dettes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De se prononcer favorablement pour l'effacement de la dette des redevances d'assainissement pour un montant de :

***Monsieur BACH Philippe 118. 21 €**

Les crédits budgétaires nécessaires seront ouverts au compte 6542 créances éteintes.

VOTE
POUR : 21
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1

DELIBERATION N° 054/2016 OBJET : ARRET VENTE TICKETS INTERNET REGIE BIBLIOTHEQUE.

Monsieur le MAIRE rappelle au CONSEIL MUNICIPAL qu'une régie de recette a été instituée en octobre 1999, concernant l'encaissement des abonnements bibliothèque et la vente de tickets permettant la consultation internet.

A ce jour, au vu du manque de fréquentation pour la consultation internet, due essentiellement à l'équipement des foyers, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer concernant l'arrêt de la vente de tickets pour **la consultation internet de la bibliothèque**.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De se prononcer favorablement à l'arrêt de la vente de tickets pour la consultation internet de la bibliothèque.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision et à détruire les tickets restants de cette régie.

VOTE
POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 055/2016 OBJET : PRISE EN CHARGE NOTE DE FRAIS CONFERENCE GENERAL GIRAUD.

Monsieur le MAIRE rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que le samedi 07 mai 2016, Monsieur Hervé GIRAUD a prononcé une conférence en mémoire au Général Giraud.

Les frais engendrés par cette manifestation s'élève à la somme de **382. 01 €** (Trois cent quatre-vingt-deux Euros et un centime), comprenant le voyage aller et retour pour 106. 81 € d'essence, 107. 80 € de frais de péage, et 167. 40 Euros d'hébergement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer concernant la prise en charge de cette note de frais.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De se prononcer favorablement pour la prise en charge de ces frais d'un montant de 382 .01 €.

Dit que cette somme sera mandatée à l'ordre de Monsieur Giraud Hervé.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

VOTE
POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 056/2016 OBJET : SUBVENTIONS FACADES CENTRE BOURG.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune octroi un régime d'aide sous forme de subventions aux particuliers, dans le cadre de la rénovation de leurs façades.

Ce régime d'aide est en vigueur depuis le 04 février 1991, suite à la décision prise par le conseil municipal en place.

Il rappelle également que dans le cadre de sa délégation et suite à une consultation préalable, le cabinet d'architecture urbanistique Michel et Miquel travaille actuellement sur un diagnostic concernant la reconquête du centre bourg.

Monsieur le Maire propose donc, de suspendre le régime actuel, dans l'attente de la mise en place de nouvelles modalités d'aides concernant notamment le périmètre et le cahier des charges.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De mettre un terme à la délibération du 04 février 1991, qui fixe le régime en vigueur des subventions communales pour la rénovation des façades, à compter de ce jour.

VOTE
POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

DELIBERATION N° 057/2016 OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITES VAL DE GARONNE AGGLOMERATION 2014 -2015.

Monsieur Daniel BENQUET, Président de Val de Garonne agglomération expose les rapports d'activités de sa structure pour les exercices 2014 et 2015,

Après lecture de ces rapports,

Le Conseil municipal :

- Prend acte et Approuve les rapports d'activités de Val de Garonne Agglomération, pour les exercices 2014 et 2015.

VOTE
POUR : 22
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT.

DM	007/2016	ACCEPTATION INDEMNITES SINISTRE BRIS DE GLACE TRACTEUR FORD.
DM	008/2016	CHOIX ENTREPRISE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE

Les délibérations prises ce jour portent les numéros 052/2016 A 057 /2016.